

# CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Afdet

©Afdet-2020

Association française pour le développement de l'éducation thérapeutique  
→ 88 rue de la Roquette - CS 20013 - 75544 PARIS cedex 11 - Tél. 01 40 21 60 74  
e-mail [afdnet@afdnet.net](mailto:afdnet@afdnet.net) Site <http://www.afdet.net>

ASSOCIATION LOI 1901 - SIRET : 378 592 240 00030 - APE : 8559A - NUMÉRO D'AGRÈMENT DE FORMATION : 11 75 324 14 75

## Préambule

L'Afdet, Association francophone pour le développement de l'éducation thérapeutique, est une association à but non lucratif qui regroupe des professionnels de santé, dans toute leur diversité, mais aussi d'autres professionnels (psychologues, acteurs du secteur social et médico-social, sociologues, chercheurs...) ainsi que des patients et des représentants d'associations de patients.

L'Afdet a pour ambition de promouvoir une éducation thérapeutique *émancipatrice*, fondée sur le dialogue entre les soignants et les personnes qui se soignent. Par ses démarches de formation, d'accompagnement et de recherche, par les manifestations qu'elle organise et par ses publications, l'Afdet se donne pour but que les personnes malades renforcent leur capacité à vivre au mieux leur vie avec la maladie – notamment en trouvant les moyens d'adapter les contraintes de leurs traitements à leur vie quotidienne plutôt que l'inverse – et que tout usager du système de santé participe pleinement aux décisions qui le concernent.

Toutes les activités de l'Afdet s'appuient sur une collaboration entre professionnels et patients.

Par ailleurs, chaque intervention de l'Afdet prend en compte la situation singulière dans laquelle elle se déploie : aucune pratique standardisée, uniquement des *prestations sur mesure*.



## Nos valeurs

L'Afdet se réfère aux principes d'action et aux valeurs inscrites dans la Charte d'Ottawa (OMS, 1986) qui définit la promotion de la santé comme « **un processus qui donne aux personnes et aux populations**

**les moyens d'avoir plus de pouvoir sur leur santé et de l'améliorer** ».

Les valeurs que les membres de l'Afdet, salariés et bénévoles, s'appliquent ainsi à respecter et à promouvoir sont :

- ❖ **L'écoute, le dialogue, la bienveillance**
- ❖ Le **respect** de chaque personne dans sa **globalité**, sa **singularité** et son **environnement** (sans dissocier les dimensions physiques, psychologiques, sociales, culturelles et spirituelles)
- ❖ La **lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé** en s'appliquant à mettre en œuvre et à soutenir des activités auprès des publics et dans les territoires les plus défavorisés
- ❖ La **coopération** entre tous les acteurs de santé (patients, aidants, professionnels, représentants associatifs...), s'appuyant sur la reconnaissance des différentes formes d'expertise et de leurs complémentarités
- ❖ La **cohérence** entre la façon de **penser l'éducation thérapeutique** et la façon de **pratiquer la formation, l'accompagnement** des personnes et des équipes, **la conception** et

**l'évaluation** de programmes et d'outils, notamment en adoptant systématiquement une démarche participative, centrée sur les personnes et ancrée dans leur réalité de vie.



## Notre vision

Nous concevons l'éducation thérapeutique comme une démarche de promotion de la santé qui favorise le développement du pouvoir d'agir des patients et de leurs aidants. Par nos actions et nos prises de position, nous militons pour :

- ❖ La construction d'une **relation équilibrée et émancipatrice entre les acteurs** du soin ou de l'accompagnement (qu'ils soient professionnels ou patients ressources) et les usagers des services de santé, dans le respect de leurs choix de vie ;
- ❖ L'aménagement d'un **environnement de soins favorable à l'autonomie et à la santé des personnes** : les patients, leurs proches et les professionnels ;
- ❖ La **coopération entre tous les acteurs** qui concourent à la santé des personnes et des populations.



## Notre Mission

Promouvoir et soutenir une éducation thérapeutique qui vise le renforcement du pouvoir d'agir des patients, par la qualité de la relation soignant/soigné, une approche globale de la personne et un travail interdisciplinaire. Cette mission s'exerce au moyen :

- ❖ De formations en **pluridisciplinarité** et pouvant accueillir un **public mixte**
- ❖ D'**accompagnement, d'appui méthodologique et d'expertise et de conseil stratégique** auprès d'équipes pluri professionnelles
- ❖ De **conception et d'évaluation** de programmes et d'outils d'éducation thérapeutique
- ❖ De participation à des **travaux de recherche** en éducation thérapeutique
- ❖ De **publication de travaux scientifiques** et de **valorisation d'expériences** à travers :
- ❖ L'organisation annuelle d'évènements (Congrès Santé Education, Ateliers)
- ❖ L'édition bimestrielle d'un journal en ligne

## Les relations entre l'Afdet et ses parties prenantes

### Public concerné

Toute personne impliquée (ou désirant s'impliquer) dans le développement de l'éducation thérapeutique peut bénéficier de nos actions :



Professionnels de santé œuvrant dans les champs de la maladie chronique, du cancer, de la psychiatrie, du handicap, de l'addictologie, de la petite enfance, de la gériatrie...

Autres professionnels : psychologues, professionnels de l'activité physique adaptée, acteurs sociaux et médico-sociaux...



Patients, aidants familiaux, bénévoles et représentants d'associations d'utilisateurs de la santé

Praticiens, enseignants et chercheurs des sciences de la santé, des sciences humaines et sociales...



Décideurs, partenaires institutionnels publics et privés

L'Afdet prend le temps d'analyser, avec les personnes qui la sollicitent, le contexte et la nature de leur demande, afin de construire une réponse adaptée, « *sur mesure* ». Qu'il s'agisse de formation, d'accompagnement, d'expertise, de recherche ou de toute autre prestation, la signature d'une convention entre le demandeur et l'Afdet officialise la démarche et précise les engagements réciproques.

### Bénévoles

L'Afdet s'assure le concours de bénévoles qualifiés qui contribuent pleinement à son action et à son développement.



Le **Conseil d'administration** est composé de médecins, infirmiers, cadres de santé et autres soignants, de patients et de professionnels issus des sciences humaines et sociales.

Le **Conseil scientifique** est pluridisciplinaire, composé de praticiens, d'enseignants et de chercheurs dans les domaines des sciences de la santé, des sciences humaines et sociales, de la philosophie ou de l'éthique.



## Salariés

L'équipe salariée participe à la conception et assure la mise en œuvre des activités de l'association : formation, expertise, publications, congrès, travaux de recherche. Elle participe activement au développement et au rayonnement de l'association sur les différents territoires.



## Adhérents



Ils sont invités à contribuer au développement et au rayonnement de l'association :

- ❖ en relayant les informations dont ils sont destinataires (journal en ligne, congrès et autres événements) auprès de leurs réseaux professionnels et associatifs ;
- ❖ en participant activement aux activités de l'Afdet telles que le congrès, le journal en ligne ou les formations ;
- ❖ en mobilisant leurs compétences spécifiques pour soutenir l'Afdet.

## Tutelles administratives

L'Afdet mène ses activités dans le respect des recommandations en vigueur dans le champ de l'éducation thérapeutique et de la formation professionnelle, formulées par le Ministère de la Santé, la Haute Autorité de santé, le Haut Conseil de la santé publique ou l'Agence nationale du développement professionnel continu.



## Engagements

Chaque bénévole de l'Afdet et chaque membre de l'équipe salariée s'engage à respecter cette charte de déontologie et à promouvoir les valeurs de l'association dans toutes les actions qu'il mène au sein ou au nom de l'Afdet.

Chaque bénévole de l'Afdet et chaque membre de l'équipe salariée s'engage par ailleurs à défendre les intérêts de l'Afdet :

- ❖ en veillant et concourant à la bonne réputation de l'association ;
- ❖ en ne divulguant pas d'information confidentielle relative à la vie ou aux activités de l'association ;
- ❖ en n'exploitant pas à son profit ni au profit d'un tiers les projets et les productions de l'Afdet ;
- ❖ en ne se plaçant pas en situation de concurrence vis-à-vis de l'association.